

Assurance K2

1010

**PROJET DE PLATE-FORME D'ACTION:
POSITION AFRICAINE COMMUNE
SUR L'AVANCEMENT DES FEMMES**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. PREAMBULE	1-7	3-4
II. PRINCIPES DIRECTEURS.....	8	4
III. PERSPECTIVES MONDIALES ET REGIONALES.....	9-34	5-9
A. PERSPECTIVES MONDIALES.....	9-14	5-6
B. PERSPECTIVES REGIONALES.....	15-34	6-9
IV. DOMAINES DE PREOCCUPATIONS CRITIQUES.....	35-73	9-19
Femmes, Pauvreté, Sécurité Alimentaire et Accès au Pouvoir Economique.....	36-41	10-11
Femmes, Education, Formation, Sciences et Technologie.....	42-48	11-13
<i>Formation.....</i>	46.	
<i>Sciences et Technologie.....</i>	47-48	
Femmes, Culture, Famille et Socialisation.....	49-53	13-14
<i>Culture.....</i>	50	
<i>Famille.....</i>	51-52	
<i>Socialisation.....</i>	53	
Femmes, Population et Santé.....	54-56	14-15
Femmes, Environnement et Gestion des Ressources Naturelles.....	57-58	15-16
Accès des Femmes au Pouvoir Politique.....	59-63	16-17
Questions Juridiques relatives aux Droits de la Femme.....	64-69	17-19
<i>Violence contre les femmes.....</i>	67-69	
Les Femmes dans le Processus de Paix.....	70-73	19
V. PLATE-FORME D'ACTION.....	74-103	20
A. MESURES REQUISES.....	75-99	20
Femmes, Pauvreté, Sécurité Alimentaire et Accès au Pouvoir Economique.....	76-78	20-22
Femmes, Education, Formation, Sciences et Technologie.....	79-81	22-24
Femmes, Culture, Famille et Socialisation.....	82-84	24-25
Femmes, Population et Santé.....	85-87	26-27
Femmes, Environnement et Gestion des Ressources Naturelles.....	88-90	27-28
Accès des Femmes au Pouvoir Politique.....	91-93	29-30
Questions Juridiques liées Droits de la Femme.....	94-96	30-32
Les Femmes dans le Processus de Paix.....	97-99	32
B. IMPLICATIONS ET MOBILISATION DES RESSOURCES.....	100-102	32
C. ACCORDS INSTITUTIONNELS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA PLATE-FORME D'ACTION.....	103-104	34
VI. MECANISME DE SOUTIEN A LA MISE EN OEUVRE ET AU SUIVI DE LA PLATE-FORME AFRICAINE D'ACTION.....	105	35

I. PREAMBULE

1. Les Stratégies Prospectives de Nairobi Pour l'Avancement des Femmes de 1985 renfermaient trois objectifs étroitement liés entre eux et s'appuyant les uns sur les autres: Egalité, Développement et Paix. Ces stratégies définissaient l'égalité dans le contexte de la participation économique et sociale des femmes, concernant leur contribution à des activités socio-économiques et les profits qu'elles tirent de leurs participation et contribution, et en tant que décideurs-clés. L'égalité n'est alors pas définie uniquement par l'absence de discrimination mais aussi par les droits, responsabilités et possibilités dont jouissent les femmes. Le développement est considéré en termes de bien-être total des femmes, de leur pleine et active participation à toutes les activités économiques et leur intégration, de généraliser et avancement à tous les aspects du développement. Toutefois, sans la paix, il ne peut y avoir d'égalité ni de développement. Et il ne peut y avoir de paix sans la pleine implication des femmes en tant que partenaires des hommes sur un pied d'égalité, dans les mécanismes mis en place pour la paix et la réconciliation.
2. La Déclaration d'Abuja sur le Développement Participatif: Le Rôle des Femmes en Afrique dans les années 90, a évalué la situation actuelle des femmes en Afrique, dans le contexte des Stratégies Prospectives de Nairobi et identifié les domaines où la mise en oeuvre desdites stratégies a été instaurée avec un certain succès, ainsi que les domaines où des progrès ont été accomplis plus lentement.
3. A ce jour, les Stratégies Prospectives de Nairobi n'ont été ni entièrement ni adéquatement mises en oeuvre. En Afrique, ces dix dernières années ont été marquées par les changements et bouleversements fondamentaux, tant internes que externes, survenus sur les plans politique, économique, social et culturels. En dépit des modestes acquis obtenus dans l'ensemble en matière de croissance économique et agricole, la situation économique en Afrique demeure précaire, alors que la sécheresse, les conflits politiques, les luttes civiles et ethniques ont encore aggravé la situation, et accentué la marginalisation des plus pauvres parmi les pauvres en Afrique, en particulier parmi les femmes, plaçant ainsi les questions de genre au bas tout en bas de l'agenda pour le développement.
4. Afin de venir à bout de cette situation, les activités des femmes, prises individuellement, de même qu'en tant que soutiens de familles et de ménages, et qu'en tant que participantes actives au développement de la région Afrique, se sont intensifiées mais demeurent invisibles car, soit par défaut ou à dessein, elles sont considérées comme relevant du secteur informel. Il reste encore à combler l'énorme fossé en termes de concrétisation d'une telle prise de conscience et de sa réalisation dans la poursuite de la mise en oeuvre des Stratégies Prospectives de Nairobi. Cependant, au milieu de ces scénarios sombres, il y a eu quelques signes positifs et des événements encourageants partout dans le monde et sur le plan régional.
5. Durant la décennie passée, l'accomplissement majeur a été la sensibilisation générale des dirigeants, décideurs et agents de développement Africains à la nécessité d'incorporer une perspective de genre à toutes les activités du processus de développement. La Conférence Mondiale sur Les Droits de l'Homme, tenue en 1993 à Vienne (Autriche), et la Conférence Internationale sur la Population et le Développement tenue en 1994 au Caire sont des exemples des changements positifs intervenus en vue de l'avancement accéléré des Femmes. Sur le continent africain, l'année 1994 a inauguré des changements politiques majeurs mis en vedette par l'évolution de la situation politique en Afrique du Sud. Le processus de démocratisation se répand rapidement dans la région et les femmes sont devenues des participantes actives, occupant le devant de la scène à divers titres. Cependant, pour qu'elles participent et apportent pleinement leur contribution, il importe de leur apporter une bonne dose de mesures de soutien, particulier dans le domaine de l'éducation. Afin d'accélérer la mise en oeuvre des Stratégies Prospectives de Nairobi, les pays de la région Afrique se sont engagés à rechercher et forger une nouvelle éthique en matière de développement durablement qui doit se refléter dans toutes leurs activités de développement, et dans le but essentiel est l'amélioration de la qualité de la vie de tous et leur participation active en tant

qu'acteurs du changement. En outre, les Etats-membres de la CEA sont pleinement conscients de la nécessité de ce qui suit:

- i) équilibrer les objectifs politique, économiques, culturels et sociaux;
- ii) harmoniser et concilier croissance et équité, et
- iii) mettre l'accent sur l'interdépendance et le partenariat des hommes, des femmes et des jeunes en Afrique, dans un climat de paix et de bien-être.

6. Cette Plate-forme d'Action est issue de la revue régionale des progrès accomplis dans les différents pays en matière de mise en oeuvre des Stratégies Prospectives de Nairobi, de même que de consultations menées sur une vaste échelle aux niveaux sous-régionaux et régional, avec le concours de communautés de base, d'ONG, des gouvernements et des institutions des Nations-Unies. Il s'agit premièrement, d'indiquer la position commune et le consensus établis en Afrique sur l'avancement des femmes, et deuxièmement de donner un cadre d'action engagée et concertée aux niveaux régional, sous-régional et national afin d'accélérer la réalisation des objectifs des Stratégies Prospectives de Nairobi pendant le reste des années 90 et au cours du 21ème siècle.

7. La Plate-Forme d'Action Régionale est une synthèse de perspectives et priorités régionales. Elle constitue un cadre de formulation et de mise en oeuvre, par les gouvernements, et leurs partenaires de développement, de programmes concrets et durables qui puissent être traduits en actions, avec la participation active des femmes à tous les niveaux et en conformité avec les Stratégies Prospectives de Nairobi.

II. PRINCIPES DIRECTEURS

- Inclure dans le programme de la CEA, les plans, les actions et politiques*
8. a) Le principe moteur de la Plate-Forme d'Action Africaine est l'inclusion de la perspective de genre dans tous les plans, actions et politiques ayant pour objectif l'égalité, le développement et la paix. L'hypothèse de base étant que les instruments internationaux qui ont été élaborés pour la défense des droits de l'homme doivent être applicables dans toutes les couches de la société.
- A cette fin, la Plate-Forme a pour but de renforcer /d'établir des mécanismes durables, y compris des systèmes d'information, à tous les niveaux, pour la promotion de l'apprentissage des questions juridiques, la prise de conscience des questions de genre, et l'avancement des femmes.

Les autres principes-clés de cette Plate-forme sont les suivants:

- b) Réaliser/accélérer l'accès des femmes à tous les niveaux du pouvoir économique et politique, en leur permettant en tant que citoyennes à part entière, sur un pied d'égalité avec les hommes, de prendre part au processus de décision, d'apporter leur contribution active à tous les aspects du développement national et d'en bénéficier.
- c) Accroître le bien-être des femmes Africaines en améliorant continuellement de leur niveau de vie, en éliminant la pauvreté et en généralisant la perspective de genre dans tous les aspects de l'aide au développement et des plans de développement.
- d) Rechercher la paix qui est particulièrement cruciale pour la région Afrique; les femmes et les enfants sont les principales victimes des conflits ethniques et civils et dans le processus en cours en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits, les femmes doivent être étroitement et activement impliquées et consultées aux niveaux tant national que sous-régional et régional.

III. PERSPECTIVES MONDIALES ET REGIONALES

A. PERSPECTIVE MONDIALE

9. 1975 fut proclamée Année Internationale de la Femme par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, lors de la première Conférence Intergouvernementale sur Les Femmes tenue à Mexico sur les thème suivant: **Egalité, Développement et Paix**. Cette conférence a eu comme résultats essentiels la **Déclaration de Mexico sur l'Egalité des Femmes et leur Contribution au Développement et à la Paix**, et le **Plan Mondial d'Action** pour la mise en oeuvre des objectifs de l'Année Internationale de la Femme.
10. Les années 1976-1985 ont été déclarées Décennie de la Femme par les Nations-Unies afin d'y consacrer effectivement et de manière soutenue, des actions tant nationales, que régionales et internationales visant la mise en oeuvre du Plan Mondial d'Action et des résolutions qui en sont issues. En 1977, les Nations-Unies ont adopté la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination envers les Femmes. Depuis les années 70, toutes les institutions spécialisées des Nations-Unies ont été chargées par leurs conseils d'administration d'inclure dans leurs programmes la perspective de genre et des plans et politiques s'y rapportant comme domaine d'action prioritaire. En Juillet 1980, la Seconde Conférence Mondiale sur les Femmes s'est tenue à Copenhague pour évaluer les progrès accomplis depuis la Première Conférence Mondiale, et pour mettre en exergue les mesures devant être prises au cours de la première moitié de la Décennie de la Femme. Trois sous-thèmes furent ajoutés au thème sur l'Egalité, le Développement et la Paix, à savoir: l'éducation, l'emploi et la santé. Pour marquer la fin de la Décennie de la Femme, les Nations-Unies convoquèrent, en Juillet 1985, à Nairobi la Troisième Conférence Mondiale sur les Femmes. La Conférence de Nairobi adopta les Stratégies Prospectives de Nairobi pour l'Avancement des Femmes à l'Horizon de l'an 2000.
11. La perspective de genre et son inclusion dans toutes les politiques décidées est d'une importance capitale en matière d'égalité, de développement et de paix. En général, nombreux sont les gouvernements de par le monde qui ont adopté des stratégies visant la mise en valeur du statut et des capacités des femmes, leur non-marginalisation et leur implication aux niveaux les plus importants du processus décisionnel. Toutefois, ce qui fait encore défaut est l'engagement politique total et l'affectation nécessaire de ressources sans lesquelles les Stratégies Prospectives de Nairobi resteront des aspirations insatisfaites.
12. Les gouvernements du monde entier se doivent de manifester leur pleine adhésion aux Stratégies Prospectives de Nairobi par l'allocation concrète de moyens permettant leur mise en oeuvre, en plus d'efforts concertés visant à développer des capacités en matière de ressources institutionnelles et humaines de base afin de faciliter la réalisation des objectifs énoncés.
13. Depuis l'adoption en 1985 des Stratégies Prospectives de Nairobi pour l'Avancement des Femmes, des changements majeurs d'ordre politique, social et culturel sont survenus et ont eu des effets tant positifs que négatifs sur les femmes. C'est sur la toile de fond de l'impact de ces changements à l'échelle planétaire sur la Région Afrique que cette Plate-Forme d'Action a été formulée.
14. Les aspirations à une plus grande sécurité à l'échelle planétaire et à un ordre économique international juste, équitable et non-discriminatoire n'ont pas été satisfaites. En outre, les institutions financières et de nouveaux accords mondiaux en matière de commerce ont joué un plus grand rôle sur le plan international et n'ont pu arrêter le déclin économique de nombreux pays Africains. Il y a eu une réduction du flux de l'aide extérieure et un abaissement de la demande de produits de base a réduit substantiellement les recettes d'exportations. Malheureusement, l'économie mondiale interdépendante continue à être marquée par l'incertitude, les déséquilibres et la récession, de même que par la continuation de la marginalisation des pays en développement. De nombreux facteurs liés entre eux

à l'échelle planétaire empiètent sur les vies des femmes en Afrique en raison de leurs effets sur leurs rôles productifs et génésiques.

B. PERSPECTIVE REGIONALE

15. La première Conférence Régionale sur la Mise en Oeuvre des Plans d'Action Nationaux, Régionaux et Mondiaux pour l'Intégration de la Femme au processus de Développement s'est tenue à Nouakchott (Mauritanie) en 1977. Cette Conférence avait pour principal objectif de passer en revue les progrès accomplis par les Etats-membres Africains et par les organisations tant intergouvernementales que non-gouvernementales opérant en Afrique en matière de mise en oeuvre du Plan Régional d'Action adopté lors de la Conférence Mondiale sur les Femmes, tenue à Mexico en 1975.

16. Conformément aux décisions prises lors de cette Conférence, la Seconde Conférence Régionale sur l'Intégration des Femmes au processus de Développement s'est tenue en 1979 à Lusaka (Zambie). Il s'agissait, lors de cette Conférence, de passer en revue les progrès accomplis et les obstacles freinant la réalisation des objectifs des Plans d'Action tant à l'échelon mondial qu'à l'échelon régional africain en matière d'Intégration des Femmes au Processus de Développement, et d'élaborer des programmes et stratégies, de même que de préparer la Seconde Conférence Mondiale sur les Femmes qui devait se tenir à Copenhague, en Juillet 1980.

17. La Troisième Conférence Régionale Intergouvernementale sur les Femmes s'est tenue à Arusha (Tanzanie), en 1984. Il s'agissait aussi de la réunion préparatoire à la Conférence Mondiale de Nairobi sur les Femmes, qui s'est tenue en 1985.

18. Les objectifs de cette Conférence étaient les suivants:

- a) Passer et évaluer les progrès accomplis et les obstacles qui se dressent devant la réalisation des objectifs visés en faveur des Femmes.
- b) Adopter des stratégies prospectives pour l'avancement des femmes en Afrique à l'horizon de l'an 2000.
- c) Arrêter une position commune de l'Afrique en vue de la prochaine Conférence Mondiale sur les Femmes devant se tenir à Nairobi.

Le principal résultat de cette Conférence a été l'adoption des stratégies d'Arusha pour l'avancement des Femmes Africaines au-delà de la Décennie des Nations-Unies pour la Femme. En outre, les participants à ladite Conférence ont demandé qu'il soit effectué, sur le plan régional, un examen et une évaluation de la Décennie des Nations-Unies pour la Femme en matière d'égalité, d'avancement et d'intégration des Femmes de la région Afrique. En 1986, le Programme d'Action des Nations-Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique, pendant la période allant de 1986 à 1990, a été adopté, tandis qu'en 1989, la Conférence Ministérielle de la CEA s'est penchée sur un document intitulé: "Changer les Conditions Socio-Economiques qui Prévalent en Afrique, dans le Contexte des Stratégies Prospectives de Nairobi".

19. La Quatrième Conférence Régionale sur les Femmes et sur la mise en oeuvre des Stratégies d'Arusha s'est tenue à Abuja (Nigeria), en Novembre 1989. Conformément à la Résolution 365 (XIV) adoptée en Mars 1979 à Rabat (Maroc) par la Conférence Ministérielle de la CEA, qui a fait sienne la recommandation de la CEA d'organiser une Conférence Régionale sur l'Intégration des Femmes au processus de Développement tous les trois ans. Les objectifs de la Conférence visaient à mettre en place un forum pour un examen et une évaluation approfondie de l'étendue de la mise en oeuvre des Stratégies d'Arusha par les gouvernements, les institutions spécialisées des Nations-Unies, les organisations non-gouvernementales, etc.; de se pencher sur les problèmes socio-économiques qui pèsent sur la vie des femmes en Afrique, et de réévaluer les priorités énoncées dans les Stratégies d'Arusha, ainsi que de faire

les recommandations appropriées pour l'avenir. Le résultat de cette Conférence est la Déclaration d'Abuja sur le Développement Participatif et le Rôle des Femmes en Afrique au cours des années 90.

20. Parmi les autres manifestations régionales constituant des jalons qui ont eu un impact sur le statut politique, socio-économique et culturel des femmes en Afrique, on peut citer entre autres:

- le Plan d'Action de Lagos et l'Acte Final de Lagos (1980);
- le Plan d'Action du Kilimandjaro sur les Questions de Population et de Développement Auto-Suffisant (1984);
- la Déclaration d'Arusha sur la Participation Populaire (1990);
- le Traité d'Abuja Portant Création de la Communauté Economique Africaine (1991);
- la Déclaration de Dakar-Ngor sur la Population, la Famille et le Développement Durable (1992);
- la Conférence Régionale sur les Femmes et la Paix, et le Plan d'Action de Kampala sur les Femmes et la Paix (1993).

21. Suite à, et dans certains cas avant, l'adoption en 1984 du Plan d'Action du Kilimandjaro,, un bon nombre d'Etats-membres ont promulgué des réformes pour assurer l'égalité des chances entre Femmes et Hommes, tout particulièrement en matière d'éducation, d'emploi, de questions maritales, d'héritage et de droit de la propriété, de création de points focaux institutionnels pour les affaires féminines, et de bases de données améliorées pour les femmes. Ainsi, par exemple, concernant le droit et les législations, près de 49% des Etats-membres de la CEA ont dès 1989 ratifié la Convention sur l'Elimination de Toutes Les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes. Un certain nombre d'états avaient aussi mis en place des organisations communautaires, telles que des associations professionnelles, des coopératives, des organisations confessionnelles, des sociétés d'entraide, des groupements féminins et des organisations féminines d'intérêt général pour effectuer des travaux de recherche, organiser des ateliers de formation, et mettre en oeuvre des objectifs organisationnels spécifiques.

22. Le continent Africain a connu une série de crises récurrentes qui ont eu un retentissement sur le rythme et le niveau de son développement économique. Plus que les hommes, les femmes ont tendance à supporter le fardeau disproportionné de telles crises; ce qui les désavantage sérieusement lorsqu'elles participent effectivement à des entreprises de développement c'est le poids de contraintes liées à la tradition, à la culture, à la religion et aux attitudes. Les femmes, qui représentent plus de 50% du total des populations touchées par ces crises, doivent contribuer utilement à la recherche de solutions aux nombreux problèmes créés par ces conditions défavorables.

23. Dans la plupart des pays Africains, la sécheresse et les perturbations provoquées par les guerres civiles et les conflits politiques ont ralenti l'activité économique et la croissance; le résultat en étant les faibles revenus par habitants. En conséquence, un plus grand nombre de pays ont été poussés au dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA) dont les niveaux de revenus sont extrêmement bas. La croissance économique a également subi la contrainte de la dette extérieure qui, à la fin de l'année 1993, s'élevait à 285,4 milliards de Dollars US, avec un intérêt représentant environ 40% de ce montant. La structure de la dette n'a presque pas changé au cours des cinq dernières années. L'impact sur la croissance économique a été mitigé en raison des insuffisances du soutien extérieur et des conflits internes qui ont perturbé la réalisation des buts visés, entraînant ainsi l'échec des objectifs de développement à long terme, et l'abandon de la planification régionale. Cela a eu un impact négatif sur la répartition des revenus et sur la capacité de prestation de services de base.

24. Les toutes premières indications de l'Uruguay Round des Négociations Commerciales Multinationales finalement conclues en Janvier 1994, montrent que cet accord aura des effets immédiats limités sur la performance économique de l'Afrique, et il reviendra à cette région de démontrer sa capacité à gérer les changements et tirer le plus grand profit de la technologie pour obtenir une production à plus haut rendement afin d'améliorer sa compétitivité sur les marchés internationaux. Il est également probable que les subventions à l'agriculture alourdiront la facture des importations de produits

alimentaire des pays Africains. Ce qui aura un effet sensible sur la condition socio-économique des femmes en raison de l'enchevêtrement des multiples activités auxquelles elles participent dans le secteur agricole. L'émergence de blocs commerciaux et de marchés régionaux tels que l'Accord de Libre-Echange Nord Américain (ALENA) pourrait compliquer l'effort des pays Africains tendant à garder leurs liens avec leurs partenaires Européens traditionnels pour en obtenir les ressources si nécessaires.

25. La récession et la restructuration économique s'ajoutant à la dette extérieure ont poussé les gouvernements à se focaliser sur les problèmes les plus pressants et immédiats souvent aux dépens de questions visant le long terme et ayant un rapport direct avec l'avancement des femmes. En même temps, les conditions d'inégalité entre et femmes qui existaient déjà, entre autres en matière de santé et de nutrition, de niveaux d'alphabétisation et de formation, d'accès à l'éducation et aux débouchés économiques, de même qu'en matière de participation au processus décisionnel, ont parfois été aggravés tant par les crises que par les politiques adoptées pour en venir à bout. Les pays Africains ont donc connu une décennie de marasme économique et même de pertes des acquis obtenus en matière de protection sociale et de bien-être. Cette Plate-Forme d'Action propose un programme détaillé et accessible pour un développement humain et social centré sur les femmes.

26. Un processus de démocratisation en cours balaie le continent Africain et dans de nombreux pays les femmes y ont participé activement en tant que candidates à des élections, ou en tant qu'électrices, ou encore en tant qu'observatrices du processus électoral. Un bon nombre de femmes sont entrées au parlement grâce à leurs propres efforts et à l'appui d'autres femmes, de groupements, associations et organisations féminins. Malheureusement, le nombre de pays Africains traversant une crise politique et des troubles s'accroît et dans bien des cas cela se manifeste sous forme de contestation des résultats électoraux, d'annulation de tels résultats et d'abandon brutal du processus de démocratisation.

27. En dépit de la commémoration de l'Année Internationale de la Famille en 1994, l'intégrité de la famille Africaine est sérieusement minée par des crises socio-économiques persistentes. Les récents exodes sans précédent vers les villes, essentiellement de jeunes gens et jeunes filles, ont eu un effet préjudiciable sur la sécurité tant socio-économique que financière d'un grand nombre de familles. Dans un bon nombre de communautés rurales Africaines, le nombre de ménages dirigés par une femme seule qui n'est plus, la plupart du temps, dans la force de l'âge, s'accroît sensiblement: 25-30% en Afrique de l'Ouest et 40-50% en Afrique de l'Est et Australe.

28. L'accroissement sans précédent du nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans cette région du monde est l'une des principales conséquences des luttes internes prolongées, des guerres civiles sans fin et de l'instabilité politique dans nombre de pays Africains. Selon le HCR, la population actuelle de réfugiés est estimée à 7 millions d'individus sur un total mondial de 20 millions, et il a également 25 millions de personnes à l'intérieur des pays Africains, dont la plupart sont des femmes et des enfants.

29. Dans le monde entier, le SIDA est un problème tant social, économique et politique que médical. L'Afrique occupe le premier rang des régions attaquées par cette épidémie mondiale. Tous les contours de cette épidémie ne sont pas connus mais pour bon nombre de pays d'Afrique de l'Est, Centrale et Australe, c'est déjà un problème grave. Eu égard aux femmes, selon l'OMS le nombre des cas de séroposivité de sexe féminin détectés dépassent de six à cinq celui des cas de sexe masculin détectés et plus de 4 millions de femmes en âge de procréer ont été infectées par le virus. Une femme enceinte sur trois, faisant l'objet d'une consultation dans les dispensaires prénataux de certains grands centres urbains en Afrique, est séropositive. Les conséquences économiques et sociales du SIDA dans cette région ont un effet préjudiciable surtout sur les femmes. La position subalterne des femmes et leur accès difficile à l'éducation, aux structures sanitaires, à la formation, à l'autonomie financière, à la propriété et aux droits juridiques les rend particulièrement vulnérables à l'infection du virus du SIDA. Elles manquent d'informations sur cette maladie et sur les mesures à prendre pour se protéger de l'infection de ce virus.

30. Au cours de la décennie écoulée, les Gouvernements Africains ont sans nul doute montré une tendance à considérer la participation politique et socio-économique des femmes comme un facteur-clé et un catalyseur dans les processus et les liens qui engendrent et favorisent l'égalité, le développement et la

paix en vue d'accélérer l'avancement des femmes. A cet égard, nombre de gouvernements ont adopté des politiques, des objectifs et des plans de développement orientés vers des programmes prenant en compte la question du genre. Ils ont également donné leur appui à des mécanismes nationaux auxquels ils ont délégué leurs responsabilités en matière de coordination et de suivi concernant l'insertion de la perspective de genre dans l'ensemble des activités de développement national. De plus, un grand nombre d'Etats-membres ont promulgué des réformes assurant aux femmes l'égalité des chances pour participer à la vie économique et sociale, c'est-à-dire grâce à l'amélioration des législations nationales relatives à l'emploi, au congé de maternité, au mariage, au droit de succession et de propriété, à l'éducation et aux droits constitutionnels.

31. Toutefois, les Gouvernements Africains se doivent de prendre des mesures générales et concrètes afin de promouvoir de manière pragmatique l'intégration des femmes en tant que partenaires sur un pied d'égalité, tout particulièrement en matière de politique, de participation populaire et de prise de décision au plus haut niveau.

32. Par conséquent, en général, en dépit des efforts des Etats-membres et de la communauté internationale tant sur le plan régional qu'individuellement en vue d'améliorer le statut des femmes Africaines, les résultats obtenus restent modestes et il existe des lacunes profondes dans divers domaines. La stagnation économique, la croissance négative, la prolongation de la crise internationale de la dette et les programmes d'ajustement structurel ont été une contrainte pour les activités des femmes. Les lacunes les plus manifestes sont en rapport, par exemple, avec leur sous-représentation dans les hautes sphères politiques et au niveau décisionnel; l'insuffisance des politiques, mécanismes, et des programmes nationaux destinés aux femmes; l'absence de données, la discrimination de jure et de facto concernant la question des droits juridiques des femmes; et le manque de compréhension des systèmes juridiques et administratifs ainsi que des mécanismes de réparation légale.

33. La Cinquième Réunion Régionale sur les Femmes se tiendra à Dakar (Sénégal) du 16 au 23 Novembre 1994, conformément à la Résolution 45/129 adoptée le 14 Décembre 1990 par l'Assemblée Générale sur la mise en oeuvre des Stratégies Prospectives de Nairobi pour l'Avancement des Femmes, et à la Résolution 36/8 de la Commission des Nations-Unies sur le Statut de la Femme relative à la préparation de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes prévue du 4 au 15 Septembre 1995 à Beijing, afin " d'identifier les tendances, priorités, obstacles et suggestions innovatrices en vue d'une action future."

34. Les objectifs de la Cinquième Conférence Régionale viseront à examiner et évaluer les progrès accomplis en matière de mise en oeuvre des Stratégies Prospectives de Nairobi depuis leur adoption en 1985, évaluer la mise en oeuvre d'objectifs devant être réalisés dans différents secteurs avant l'année 2000 selon les recommandations de la Déclaration d'Abuja, et d'examiner et analyser la situation des femmes en Afrique depuis 1985. Il est attendu de cette Conférence les résultats qui suivent:

IV. DOMAINES DE PREOCCUPATIONS CRITIQUES

35. Lors de l'examen régional du processus et de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des Stratégies Prospectives de Nairobi, Plusieurs lacunes et domaines de préoccupations critiques ont été identifiés tant au niveau national qu'au niveau régional. D'autres lacunes et préoccupations ont été identifiés par le biais de séminaires techniques organisé aux niveaux tant national que sous-régional et régional, avec le concours de communautés locales, de femmes et d'organisations féminines, d'ONG nationales et internationales, d'organismes intergouvernementaux et d'institutions spécialisées des Nations-Unies. Il s'agit par là de dégager un large consensus autour des domaines de préoccupations

critiques de même que les critères utilisés dans le processus d'identification de ces domaines. Ils sont au coeur de la Plate-Forme d'Action comme suit:

1. Femmes, pauvreté, sécurité alimentaire et accès au pouvoir économique.
2. Femmes, éducation, formation, sciences et technologie.
3. Femmes, culture, famille et socialisation.
4. Femmes, population et santé.
5. Femmes, environnement et gestion des ressources naturelles.
6. Accès des femmes au pouvoir politique.
7. Questions juridiques relatives aux droits des femmes.
8. Les femmes dans le processus de paix.

Il importe de noter que ces huit domaines de préoccupations critiques sont interdépendants en ce qui concerne la manière dont ils influent sur la mise en oeuvre des Stratégies Prospectives de Nairobi. En outre, bien que leur ordre de présentation reflète les préoccupations des femmes en Afrique, ils ont la même priorité.

Femmes, Pauvreté, Sécurité Alimentaire et Accès au Pouvoir Economique

36. La pauvreté se présente sous des formes diverses. Finalement, le problème de la pauvreté découle essentiellement de l'absence de revenus, de l'exclusion du marché et de la vie sociale et politique, de la répartition inégale des richesses et des revenus des niveaux, mondial, régional, sous-régional au niveau local, et ces niveaux eux-mêmes sont à leur tour liés aux conditions générales politiques, économiques et sociales de chaque pays.

37. Il est estimé que près de 220 millions d'Africains- soit presque la moitié de la population de l'Afrique subsaharienne- vit actuellement dans un état de pauvreté absolue, incapable de satisfaire ses besoins les plus élémentaires. Cette situation est liée à des facteurs internes et externes complexes. L'héritage de la crise économique des années 80 est encore visible, tout particulièrement la détérioration des conditions sociales et humaines et l'intensification de la pauvreté. En 1985, par exemple, la mortalité infantile atteignait en moyenne le taux de 104 pour 1000 en Afrique Subsaharienne contre 71 pour mille de l'ensemble des pays en développement. Dans la même année, le taux de mortalité juvénile étaient estimés à 18% en Afrique Subsaharienne, soit deux fois plus que dans l'ensemble des pays en développement. L'apport calorique quotidien par habitant était en moyenne de 2024 calories en Afrique Subsaharienne contre 2470 calories pour l'ensemble des pays en développement. Seulement 65% de la population urbaine et 26% de la population rurale de l'Afrique Subsaharienne ont accès à l'eau potable contre 75 et 42% respectivement dans l'ensemble des pays en développement.

38. Pour couronner le tout, un grand nombre de pays Africains connaissent une situation critique en matière de développement alimentaire et agricole de même que de sécurité alimentaire. Autrefois exportateur net de produits alimentaires, depuis les années 80, la région Afrique en est devenue importateur net, et la famine et la malnutrition continuent à être un grave problème humain, touchant essentiellement les femmes et les enfants. Depuis 1960, la population en Afrique s'accroît à un rythme

annuel de 3% alors que la production alimentaire ne progresse qu'en moyenne de 1,8% avec un taux d'auto-suffisance alimentaire chutant de 100% en 1960 à 81% dans les années 1990. Environ 25% des besoins alimentaires sont importés y compris l'aide alimentaire. Les importations alimentaires annuelles équivalent approximativement à 30% des recettes des exportations agricoles de l'Afrique, détournant ainsi les précieuses devises d'usages plus importants pour régler les importations de produits alimentaires. La sécurité et l'auto-suffisance ne portent donc pas sur le seul problème alimentaire, mais sur l'ensemble du problème de la pauvreté, de la répartition inégale des revenus, et sur le pouvoir d'achat.

40. Les femmes en Afrique doivent être habilitées à avoir voix au chapitre en matière de structures et politiques économiques, d'emploi et de processus productif. Il est désormais généralement reconnu que les femmes rurales en Afrique en particulier, jouent un rôle important à tous les niveaux du développement. La Plate-Forme Africaine d'Action, conformément aux Stratégies Prospectives de Nairobi et à la Déclaration d'Abuja, met l'accent sur l'accès des femmes au pouvoir économique en stimulant, renforçant et coordonnant l'esprit d'entreprise des femmes Africaines et en leur donnant un plus grand accès aux ressources des secteurs formel et informel. L'accès des femmes au pouvoir mettra également en valeur leur capacité à modifier de façon réaliste l'orientation des changements favorables à leur bien-être. En conséquence, des stratégies et actions sont requises afin de:

- i) S'écarter de l'orientation actuellement suivie en matière d'accès des femmes au pouvoir économique;
- ii) endiguer l'accroissement des disparités entre les conditions rurales et urbaines, et
- iii) choisir des mesures prenant concrètement en compte les questions d'environnement dans l'allègement de la pauvreté grâce à un développement durable.

Les mesures proposées par la Plate-Forme sont fondées sur la considération à donner à la manière dont les femmes réagissent, en fonction de leurs savoir-faire, initiatives et capacités, à un contexte économique et productif de plus en plus difficile et en mutation.

Femmes, Education, Formation, Sciences et Technologie

41. En matière de développement social, l'éducation a des implications majeures. Outre les rapports inverses existants entre l'éducation des filles et les hauts niveaux de fécondité, les premiers et second niveaux éducatifs ont un impact positif sur les taux de mortalité infantile, sur l'espérance de vie, sur les taux de mortalité et de morbidité des enfants de moins de cinq ans et de leurs mères. Le processus qui transforme les sociétés rend l'éducation des masses impérative.

42. Tous les indicateurs disponibles mettent l'accent sur la grave crise qui persiste en Afrique dans le secteur de l'Education où le nombre brut des effectifs est constamment en baisse alors que le taux de réduction naturelle des effectifs s'accroît et que la qualité de l'enseignement s'effrite. En Afrique, la part du PNB consacrée à l'éducation reste maigre et le pourcentage des effectifs du premier degré est actuellement de 70,6% contre 80,9% il y a dix ans. Il y a aussi une différence prononcée en matière de réalisation des objectifs éducatifs entre communautés rurales d'une part, et entre garçons et filles d'autre part, facteur porteur d'implications défavorables à la relance et au développement à long terme de l'Afrique. Le système éducatif africain est une pyramide pourvue d'une large base au niveau du primaire qui rétrécit au fur et à mesure de la progression dans le secondaire pour arriver au sommet étroit du troisième degré. Environ 23% des anciens élèves du primaire entrent dans les établissements secondaires alors que moins de 3% des élèves du secondaire parviennent au niveau supérieur. Les politiques éducatives mises en oeuvre ces dernières années dans la plupart des pays et qui prônent une expansion de l'accès à l'enseignement élémentaire et primaire au dépens de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur sont fondées sur l'hypothèse illusoire selon laquelle le niveau d'enseignement le plus productif ou fonctionnel en Afrique est le niveau primaire, alors que cette hypothèse a fait ses preuves aux niveaux secondaire et supérieur. La mise en oeuvre de cette politique saturerait l'économie de diplômés de l'école primaire face à une poignée de diplômés des universités et des établissements techniques peu qualifiés pour affronter l'économie mondiale intégrée et reposant sur la technologie.

43. Le taux d'alphabétisation des adultes de moins de 50% en Afrique est le plus faible au monde. En 1990, le taux d'alphabétisation des adultes de sexe masculin était de 61% alors que celui des adultes de sexe féminin atteignait 41% en Afrique Subsaharienne. Il existe un taux élevé de femmes analphabètes constituant un obstacle majeur au développement de la région. Dans la plupart des pays, le système éducatif formel est encore trop peu développé- ou trop peu d'élève en sont des cas de réussite- pour duire le nombre absolu d'analphabètes, alors que les programmes éducatifs extra-muraux non formels ne sont pas suffisamment répandus. La crise qui continue à sévir dans le secteur éducatif peut, dans une large mesure être imputée à la diminution des dépenses en matière d'éducation de même qu'à la croissance démographique rapide. Les niveaux d'analphabétisme de la région Afrique progressent sensiblement depuis le début de la dernière décennie, et selon les prévisions il devrait y avoir 146,8 millions d'analphabètes d'ici à l'an 2000 par-rapport aux 123,3 millions d'analphabètes de l'année 1980. Ce qui dénote un net recul par-rapport aux autres régions en développement telles que l'Amérique Latine et les Antilles ou les pays de l'Est Asiatique.

44. Pendant la période qui a suivi les indépendances, de rapides progrès ont été faits pour permettre l'accès à tous les niveaux éducatifs; mais depuis les années 80, le nombre brut des effectifs a chuté. Entre 1965 et 1970, les effectifs ont progressé en moyenne de 5,6%, jusqu'à atteindre 89% entre 1970 et 1980 mais ont diminué de 2,8% entre 1980 et 1990. On estime qu'en Afrique Subsaharienne, dans la tranche d'âge de 6 à 11 ans, 41 millions d'enfants non scolarisés en 1990 et d'ici l'an 2000, on estime qu'il y en aura 59 millions. Quant à la tranche d'âge de 12 à 17 ans, il y avait, en 1990, 41 millions d'individus non scolarisés, et d'ici l'an 2000 il y en aura 60 millions. Etant donné que la population en âge d'être scolarisé dans le primaire s'accroît à un rythme annuel de 3,3%, une augmentation de 2,8% du taux brut relatifs aux effectifs ne permettra pas aux pays Africains d'atteindre leurs objectifs d'éducation primaire pour tous d'ici l'an 2000. Ainsi, seulement 72% des enfants des tranches d'âge pertinentes étaient inscrits à l'école primaire en 1990 contre 79% en 1980.

Formation

45. Par le biais de la formation, plusieurs Etats-membres, en association avec certaines agences bilatérales et des institutions des Nations-Unies, ont pris quelques initiatives tendant à renforcer les capacités des femmes Africaines. Certaines de ces initiatives comportent des services de formation et de vulgarisation, l'octroi de crédit et la fourniture de nouvelles technologies, et l'appui à la recherche et à la formulation de politiques. Le Centre Africain de la CEA pour les Femmes a aussi fait des efforts pour renforcer les capacités des femmes paysannes et chefs d'entreprises au moyen d'un programme de formation du personnel, des agents vulgarisateurs, des femmes pour leur inculquer un savoir-faire technique rémunérateur et leur proposer des stages de transformation des aliments, la formation de groupements féminins et de femmes illétrées à l'aide de matériels audio-visuels.

Sciences et technologie

46. Le paragraphe 191 des Stratégies Prospectives de Nairobi doivent être stipule que les femmes doivent être considérées comme des utilisatrices et des agents de changement dans les domaines des sciences et technologie, et leur compétences technologiques et de gestionnaires doivent être mis en vedette afin d'accroître l'auto-suffisance nationale in matière de production industrielle et de promouvoir les innovations dans la conception, l'adaptation, et les techniques se rapportant à la production. Dans un certain nombre de pays Africains, des mesures ont été introduite pour accroître la participation des femmes et l'équité entre les sexes par la révision des programmes scolaires et la promotion de l'égalité des chances en matière de formation professionnelle. Cependant, l'implication des femmes dans ledomaine des sciences et de la technologie, et leur contribution au processus d'industrialisation est encore trop insuffisante.

47. Bien que le faible niveau de développement en matière de sciences et de technologie en Afrique influe sur le bien-être socio-économique des populations, les vies des femmes, qui supportent déjà le trop lourd fardeau de la responsabilité de satisfaire les besoins essentiels de leurs familles, sont un fardeau très lourd. Dans le monde rural comme dans les villes, les femmes ont à leur charge de lourdes et

laborieuses tâches agricoles qui pourraient être allégées par l'adoption de technologies simples et appropriées. Le rapport direct existant entre l'accès aux sciences et à la technologie et leur applications et la vie des femmes ne saurait être plus souligné. Il est indéniable que les sciences et la technologie sont le moteur du développement économique et social. La technologie transforme progressivement les sociétés Africaines et il est essentiel que les femmes en tirent profit.

Femmes, Culture, Famille et Socialisation

48. Les sociétés Africaines sont les produits d'une évolution historique unique en son genre, enrichie par différentes cultures et langues et composée de diverses communautés ethniques et confessionnelles. Les membres de ces sociétés ont leurs identités collectives relevant de leur appartenance à des familles, des communautés ethniques ou à des groupes confessionnels, à des nations et de plus en plus à la communauté mondiale. Le délicat équilibre existant entre les individus et la société, et les groupes au sein de la société, doit être respecté. Il importe, notamment d'encourager activement l'intégration sociale des personnes défavorisées, tout particulièrement les femmes, les individus vulnérables et tous ceux qui sont en marge de la société, afin de les réinsérer totalement dans la vie communautaire, en mettant en valeur leur potentiel et en rendant toutes les institutions sociales plus accessibles pour eux.. Cela doit être fait dans le cadre de leur participation pleine et entière à la prise de décisions les concernant et non par le truchement d'oeuvres charitables et de mécénats. Cela doit aussi être fait dans le cadre de valeurs partagées afin de protéger la diversité, la stabilité sociales et le bien-être de tous, et de tendre à l'édification d'une société ouverte à tous.

Culture

49. Dans la société Africaine, la culture perpétue souvent des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes. Fréquemment, les femmes elles-mêmes contribuent à cette pratique. Dans le domaine de l'éducation des filles par exemple, il existe un grand nombre de pratiques culturelles qui ont porté préjudice à la poursuite et à l'achèvement de leurs études et qui font que de plus en plus de filles quittent l'école en raison de mariages précoces, de grossesses d'adolescentes, d'excision et de préférence donnée aux garçons pour le financement des études en cas de maigres ressources. Les pratiques traditionnelles qui violent l'intégrité physique des femmes et des enfants, et en particulier la mutilation génitale des filles, doivent être considérées comme une violation des droits de l'homme, tout particulièrement dans le cas des enfants qui sont généralement les plus directement concernés et ne sont pas en mesure de dire non. Certains pays ont adopté des mesures juridiques et constitutionnelles tendant à l'abolition de ces pratiques mais qui ne sont pas toujours mises en oeuvre. Il importe de considérer que les questions de culture et de traditions s'interpénètrent.

La Famille

50. 1994, Année Internationale de la Famille, est centrée sur l'une des plus vieilles institutions sociales de l'humanité; cependant, les pressions et les rapides changements de l'heure, ont contribué à l'effondrement du rôle centrale de la famille Africaine. Traditionnellement, la famille est la source des valeurs, du comportement, de la formation du caractère, des moyens de progrès économique et des valeurs culturelles qui influent sur les attitudes professionnelles, l'éthique, et le sentiment de responsabilité à l'égard des individus et de la société. Politiquement, les leaders traditionnels dans les familles Africaines sont un lien entre les communautés, mettant ainsi en exergue la tolérance et comblant le fossé des différences ethniques et politiques. Des problèmes contemporains ont beaucoup secoué la trame de la famille Africaine: ainsi, la détérioration de la situation économique a appauvri un grand nombre de ménages. Le chômage et l'exode rural vers les centres urbains ont rompu les relations familiales et les systèmes sociaux reposant sur les liens familiaux. Et en conséquence, les jeunes des familles perdant le soutien social, économique et affectif que leur apportait le cercle familial tombent souvent dans la délinquance et la toxicomanie.

51. Outre les catastrophes naturelles chroniques, les luttes civiles et les rivalités ethniques mettent les familles dans de sérieuses difficultés. En les privant du soutien du système familial élargi, le déplacement des familles provoqué par ces crises est à l'origine de lourdes implications sociales et culturelles. Les

familles sont la principale source de protection économique et sociale prendre eux-mêmes en charge pour cause de handicaps, de maladie, de déplacement ou toutes autres causes. En l'absence d'un soutien familial doit apporter son assistance par le truchement de systèmes et programmes y compris dans le cadre de programmes visant les femmes. Ces dernières sont monoparentales, et en particulier celles dont une mère célibataire est la proportion des couches sociales les plus démunies dans un grand nombre de gouvernements et les organisations communautaires doivent faire des efforts pour que les familles monoparentales reçoivent le soutien social dont elles ont besoin en charge économique de la famille soit sous forme d'allocations accordées ou travaillent pour l'entretien de leurs enfants.

Socialisation

52. La socialisation est le processus par lequel un enfant apprend les rôles qu'il ou elle doit jouer dans la société. Ce processus permet de déterminer comment les hommes et les femmes adultes se comportent en tant qu'agents de socialisation dans les familles, à l'école et au sein des communautés. En Afrique, les rôles assignés aux hommes et aux femmes sont spécifiques et différents. Agent de spécialisation, la famille assigne un statut, des valeurs et des rôles différents aux garçons et aux filles. La discrimination à l'égard des femmes et des filles commence avant la naissance à travers les attitudes parentales et les rôles sociaux qui donnent la préférence aux garçons plutôt qu'aux filles. Les jeunes femmes et les jeunes filles doivent avoir aussi la possibilité d'avoir une croissance normale et de développer leur potentialités dans leurs rôles productifs et génésiques. Un effort concerté doit être fait pour favoriser un environnement culturel propice dans lequel garçons et filles grandissent et oeuvrent ensemble en tant que partenaires sur un pied d'égalité en vue d'un développement durable et pour la paix. Dans beaucoup de pays Africains, la position culturellement désavantagée des femmes, le peu d'auto-estime, le manque de confiance en soi, en plus du manque de temps et de la quasi-absence de motivations limitent leur capacité à se saisir des possibilités qui s'offrent à elles d'alléger leur pauvreté. Les traditions et pratiques sociales et culturelles doivent faire l'objet d'une réforme pour préparer un code civil commun à tous qui confirme la dignité de la femme en tant que partenaire des hommes de la famille sur un pied d'égalité à l'exclusion des inéquités en matière de mariage, divorce, droits de garde et de propriété.

Femmes, Population et Santé

53. Parmi les points figurant dans la Déclaration de Dakar sur la Population, la Famille et le Développement Durable (1992), il est stipulé que les politiques et programmes relatifs aux questions de populations doivent être parties intégrantes des stratégies de développement durable. Cependant, l'incapacité à inclure les facteurs relatifs aux questions de population dans les plans de développement Africains, pour tenter d'harmoniser les taux de croissance démographique et économique, persiste. L'Afrique avait en 1992 une population de 644 millions d'individus selon les estimations et doit s'attendre à un taux annuel de croissance démographique de 2,9% d'ici à l'an 2000. La région a le taux de fécondité le plus élevé (114 décès pour 1000 naissances); le taux de mortalité maternelle le plus élevé et le coefficient de personnes à charge le plus élevé (47% de moins de 15 ans et seulement 3% de plus de 65 ans). En outre, dans les années 80, les taux de croissance démographique dépassaient les taux de croissance économique dans 32 pays Africains. L'écart existant entre la fécondité et la mortalité s'accroît et a doublé entre 1972 et 1994, et doublera encore d'ici l'an 2017. 94% de la population rurale féminine est illétrée et le nombre des effectifs féminins a baissé dans tous les degrés de l'enseignement. Des stratégies formulées autour de ce sage scénario portent sur la diminution du taux de croissance annuelle de 2,5% d'ici l'an 2000 et de 2% d'ici l'an 2010, la diminution du taux de mortalité infantile en dessous de 50 pour mille naissances et de diminution du taux de mortalité maternelle de 50%.

54. De plus, la condition des femmes et des jeunes filles de la plupart des pays Africains en matière de santé et de nutrition, se détériore. Des soins de santé de qualité, des services d'information et la possibilité de prendre part au processus décisionnel doivent être également accessibles à toutes les femmes et jeunes filles, tout particulièrement concernant les soins de santé maternelle et infantile et les

services de planification des naissances. Bien que les soins de santé du système de santé par la Conférence d'Alma-Ata sont considérés rentable pour la réalisation de l'objectif de santé pour tous à l'horizon 1993, l'OMS a signalé le fossé qui s'élargit entre les PMA, la plupart Africain, et le reste du monde par-rapport aux importants indicateurs : la naissance, le taux de mortalité infantile et l'espérance de vie. Le rapport Développement Humain montre que le taux de mortalité infantile est l'espérance de vie en Afrique subsaharienne de 51,8 ans. Le taux de mortalité maternelle de 69 pour 1000 tandis que le taux de mortalité maternelle de 69 monde. De maigres ressources, tant matérielles qu'humaines, sont encourus sans grand impact sur le secteur de la santé en Afrique où un très faible accès aux services de santé organisés. Au fléau du SIDA s'ajoute la réapparition du paludisme dans des zones jusqu'alors épargnées, tout ces maux contribuant à aggraver la crise sévissant dans le secteur de la santé. Dans la plupart des pays de la région, l'utilisation des méthodes modernes de planification est encore marginale (en moyenne 11%) ou non-existante. Selon une étude récente de l'UNICEF, l'Afrique subsaharienne est la seule région du monde en développement qui n'ait pas encore connu de diminution généralisée de son taux de fécondité. Dans quelques pays de la région, cependant, il y a eu une augmentation du taux d'utilisation de moyens contraceptifs.

55. Toutefois, la promotion d'une bonne santé dépasse le cadre du seul secteur de la santé et exige des efforts intersectoriels. Il importe de mettre l'accent sur une gestion décentralisée des services sanitaires et sociaux en visant les éléments de base des soins de santé primaire sur une base d'équité et de justice sociale. Les Etats-membres de la région Afrique doivent assurer l'accès aux infirmeries dont le personnel est composé d'agents appartenant au secteur de la santé et capables de fournir les informations et les services requis en matière de nutrition, d'hygiène, et de soins de santé primaire. Ces soins doivent être à la disposition de tous et gratuits pour ceux qui ne peuvent pas les payer. Il est extrêmement urgent d'améliorer les soins dispensés aux personnes vivant dans la pauvreté en permettant aux dispensaires de partager les ressources des services privés et appartenant à la sécurité sociale. En outre, des informations et une sensibilisation aux questions de nutrition, d'hygiène et de soins de santé primaires à titre préventif devraient être proposées partoutes les organisations publiques et privées disposant des moyens nécessaires à la défense d'une telle cause de même que pour la formation dans ces domaines.

Femmes, Environnement et Gestion des Ressources Naturelles

56. Il est largement prouvé en Afrique que la pauvreté, la croissance démographique et la dégradation de l'environnement sont étroitement liés. La pauvreté est la principale cause et conséquence de la dégradation de l'environnement et elle accompagne la rareté et l'épuisement des ressources nécessaires à l'initiation, la stimulation et la promotion d'un développement durable en faveur d'une population en croissance. En l'absence d'autres moyens de subsistance, la pauvreté est étroitement liée à une mauvaise gestion des ressources naturelles et à la pression exercée sur l'environnement qui en découle et entraîne une dégradation de l'environnement. Des modes de production et de consommation non soutenues, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, ne reflètent pas une préoccupation appropriée pour la préservation de l'environnement et la relance des pays en développement. Les ressources naturelles sont d'une importance fondamentale pour la subsistance des ménages du monde rural, et ce sont les femmes qui sont chargées de la transformation et, à un degré moindre, mais de plus en plus, de la culture et de la transformation des produits agricoles. Les femmes sont des gestionnaires-clés de l'environnement, en possession d'une connaissance approfondie des plantes, des animaux et des procédés écologiques auxquelles elles sont étroitement liées. Les femmes pauvres n'ont pas d'autre choix que l'exploitation des ressources naturelles pour survivre, même lorsqu'elles détiennent des connaissances permettant de protéger l'environnement de façon durable.

57. La Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) tenue en 1992 et ses réunions préparatoires ont aboutit à la reconnaissance du rôle crucial des femmes en matière d'environnement physique, naturel et socio-économique durables. La CNUED a adopté " le Plan

d'Action Mondial pour les Femmes en vue d'un Développement Durable" tel que l'il 24 de l'Agenda 21. L'expérience d'un grand nombre de régions d'Afrique montre que les un rôle d'importance en matière de gestion, de préservation et de protection de l'environ sont aussi les premières à souffrir des changements qui pèsent sur la capacité à trouver chauffage, des sources d'énergie, de l'eau, et d'autres ressources nécessaires aux activités économiques. La rapide dégradation en cours de l'environnement et des conditions économiques même que les catastrophes naturelles et d'origine humaine pèsent lourdement sur la vie des femmes et des enfants des zones rurales et urbaines. Regrettablement, les femmes ont été largement absentes du processus décisionnel et de la mise en oeuvre de projets et programmes portant sur les questions d'environnement. De plus, leurs enthousiasme, expériences, et connaissance en matière de gestion des ressources naturelles n'ont pas été reconnus. La principale préoccupation en matière de promotion du rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles doit porter sur leur accès aux ressources naturelles et leur contrôle de ces mêmes ressources que sont la terre, l'eau et l'énergie. Un obstacle de taille à la participation des femmes à des activités liées à l'agriculture et aux questions d'environnement, est le fait qu'elles ne possèdent pas de droits fonciers relatifs aux ressources naturelles, ni d'informations, de services de vulgarisation et de formation en gestion des ressources naturelles et de techniques agricoles viables. L'absence de technologies appropriées, et de reconnaissance et légitimation des sciences et techniques indigènes, tout particulièrement le savoir des femmes, ont contribué à la dégradation de l'environnement, au manque de sécurité alimentaire et à l'accroissement des tâches qui leur sont dévolues. Il importe de souligner le lien direct entre les femmes, les ressources naturelles, la science et la technologie appropriées et le développement durable.

L'Accès des Femmes au Pouvoir Politique

58. La démocratie est liée aux droits de l'homme par des instruments et comme le définit le Programme d'Action de Vienne (1993), elle trouve son origine dans la volonté populaire (des hommes, des femmes et des jeunes) librement exprimée, décidée à choisir ses propres systèmes politiques, économique, social, et culturel et d'avoir une participation pleine et entière. En Afrique, le processus de démocratisation a été mis en oeuvre avec plus ou moins de succès. Etant donné la discrimination dont les femmes en Afrique font l'objet depuis longtemps, des mesures spécifiques et critiques doivent être prises pour permettre une pleine participation la pleine participation des femmes au processus décisionnel de même que pour leur permettre l'accès à toutes les organisations sociales. Le concept de droits civiques et politiques de même qu'économiques, sociaux et culturels donne à tout individu ou groupe d'individus ayant souffert de pratiques discriminatoires les moyens de corriger cette injustice et de renforcer l'intégration sociale. Les gouvernements Africains peuvent encourager ce processus en créant un climat de tolérance à l'égard des droits de toute personne, et en particulier des femmes, en énonçant clairement les droits auxquels tous peuvent prétendre, et en veillant à ce que leurs systèmes juridiques soient à la disposition de tous et constituent des mesures correctives efficaces en cas de limitations de ces droits.

59. Les femmes constituent la moitié de l'humanité et partout dans le monde des femmes participent à toutes sortes d'activités modifiant ainsi la vision que l'humanité se fait du monde. Les femmes représentent donc la moitié de ses ressources en talents, capacités potentialités, et leur participation au processus décisionnel est logique car elles elles sont les principales contributaires des économies nationales grâce à leur travail rémunéré ou non. Sur le plan politique, la moitié des électeurs des gouvernements sont des femmes. Partout dans le monde, la participation des femmes au processus décisionnel est l'un des domaines dans lesquels peu de progrès notoire a été accompli. En 1993, seulement six pays avaient des femmes à la tête de l'état alors que dans le reste du monde la proportion de femmes parlementaires avait chuté de 12 % en 1989 à 10%.

60. Dans nombre de pays en développement, et en particulier en Afrique, la faible représentation des femmes dans le processus décisionnel politique est due en partie à une perception socio-culturelle qui fait que les femmes sont considérées comme étant des pacifistes fuyant la polémique, surtout en public. Ces images stéréotypées des femmes les empêchent de donner leurs points de vue lors de débats controversés, même lorsque ces points de vue pourraient déboucher sur une solution au problème faisant l'objet du débat. Cette situation prive les femmes de la possibilité de jouer pleinement leurs rôles

économique et intellectuel, outre celui d'épouse et de mère. Autre obstacle à la participation des femmes au processus décisionnel en politique, le nombre élevé de femmes illétrées en Afrique; cela a des répercussions sur la prise de conscience des femmes, de même que sur leur niveau de participation à la vie politique. Ce la signifie que l'essentiel des activités politiques des femmes est exécuté par l'élite instruite, qui constitue une proportion infime du total de la population féminine. La participation limitée des femmes à la vie politique est étroitement associée à des facteurs moins visibles tels que la répartition inégale des rôles et des responsabilités entre les hommes et les femmes, aux disparités persistentes dans le domaine de la formation et de la vie professionnelle, et à la dépendance économique des femmes.

61. De la même manière, au sein du système des Nations-Unies, la représentation des femmes est encore faible, en particulier aux échelons les plus élevés de la catégorie professionnelle, et les progrès sont lents. Seul un nombre négligeable de femmes sont à la tête d'institutions spécialisées telles que le HCR, le FNUAP, et seulement quelques-unes de plus sont les ambassadeurs de leurs pays aux Nations-Unies. En Afrique, seules quelques femmes occupent des postes de responsabilité en tant que cadres supérieurs dans le secteur privé. En outre, l'effort d'engager un personnel de haut niveau dans le secteur public semble favoriser les personnes qualifiées de sexe masculin car il y a peu de femmes qui aient les compétences professionnelles appropriées.

62. Les politiques visant à promouvoir l'intégration sociale et politique doit garantir les possibilités offertes aux femmes de participer pleinement aux décisions influant sur leurs intérêts. Dans ce domaine de préoccupation très critique, l'objectif guidant les mesures à prendre est la nécessité de générer et de consolider les facteurs favorisant la pleine participation des femmes dans les structures de pouvoir et de décision à tous les niveaux. Ce qui devrait englober la participation des femmes dans un vaste éventail d'organisations et d'institutions des secteurs public et privé. C'est là l'un des domaines les plus critiques de cette Plate-Forme eu égard à ses possibilités de consolider la démocratie, d'assurer l'égalité à long terme, et d'enrichir le processus de développement de manières diverses et innovatrices. Plusieurs initiatives ont été prises dans la région en vue d'accroître la participation populaire. Ainsi, la Déclaration de Khartoum (1988) qui est issue de la Conférence Internationale sur la Dimension Humaine du Redressement Economique et du Développement de l'Afrique, à laquelle avaient pris part les responsables politiques et les décideurs Africains. De même dans la Déclaration d'Abuja sur le Développement Participatif: le Rôle des femmes en Afrique dans les années 90 portait très spécifiquement sur des mesures à prendre dans ce domaine. Autre jalon: la Déclaration d'Arusha de 1990 (Charte Africaine de la Participation Populaire au Développement) qui a guidé aux Gouvernements, ONG, et organisations communautaires, groupements de jeunes et de femmes, etc. dans la mise en oeuvre des principes de la charte, à savoir, les droits de l'homme, la démocratie, l'édification d'une société civile, une manière rationnelle de gouverner et la responsabilité envers autrui.

Questions Juridiques relatives aux Droits des Femmes

63. La question des droits de l'homme est fondamentale pour tous les aspects du développement humain. C'est un principe fondamental des Nations-Unies, de leur Charte et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Les Droits de l'Homme sont des droits inaliénables acquis par chaque être humain le jour de sa naissance, sans considération de race, de religion, de croyance, de nationalité ou de sexe, et ils ne sont pas soumis à l'autorité de l'Etat. Depuis 1949, de nombreux instruments juridiques et résolutions ont été proclamés. Les nombreuses résolutions en faveur des droits des femmes et des jeunes filles à l'égalité de même que la Convention sur les Droits de l'Enfant (1989) sont des directives visant l'amélioration du statut juridique et des droits des femmes. La Convention des Nations Unies sur l'Elimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes, actuellement signée par plus de 34 pays Africains, reconnaît explicitement qu'une discrimination généralisée à l'égard des femmes, qui persiste, viole le principe d'égalité des droits et le respect de la dignité humaine.

64. La plupart des pays Africains ont prévu dans leurs constitutions des droits et libertés fondamentaux tant pour les hommes que pour les femmes et ont mandaté l'égalité de jure pour tous citoyens conformément aux dispositions de la Convention et des Stratégies Prospectives de Nairobi. Une

étude comparative récente sur les législations nationales relatives aux droits et statuts des femmes de la région Afrique montre que des changements progressifs surviennent dans des domaines particuliers touchant les femmes mais que ces changements ont été effectués de manière fragmentaire et non-coordonnée; ainsi il existe des situations selon lesquelles l'avance potentielle dans un domaine donnée est annulée par l'absence de changements dans un autre domaine qui lui est étroitement lié. Les pays Africains ont aussi le problème des droits constitutionnels abrogés par des droits religieux ou coutumiers. Par exemple, il y a des pays où, quelque soit leur âge leur emploi ou leur statut civil, les femmes demeurent des mineures sous la tutelle d'un mari ou d'un père. Dans d'autres pays, en matière de droit du travail, malgré le droit au travail, une femme mariée ne peut le faire si son mari le refuse en disant qu'il est le chef de famille. Dans certains pays, il existe des dispositions de la loi selon lesquelles une femme qui épouse un homme qui n'est pas de son pays perd sa nationalité, et c'est encore plus compliqué pour les enfants de ce ménage. S'il existe des pays dans lesquelles une femme, quelque soit son statut marital, peut posséder et gérer ses biens par elle-même, ester en justice et être poursuivie sous son propre nom, il y a aussi des pays où une femme ne peut se présenter au tribunal sans l'autorisation ou l'assistance de son mari ou un parent de sexe masculin.

65. Les questions juridiques et les droits des femmes en Afrique doivent faire l'objet d'évaluations et de réformes en fonction de la Déclaration de Vienne et du Programme d'Action de la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme. La Conférence a pris de nouvelles mesures historiques pour promouvoir et protéger les droits des femmes, des enfants et des peuples autochtones, et a appuyé la création d'un nouveau mécanisme, et la nomination d'un Rapporteur Spécial sur la violence contre les femmes. Le paragraphe 18 de la Déclaration de Vienne stipule explicitement que les droits de la femme et de petite fille sont inaliénables, entiers et sont partie intégrante et indivisible des droits de l'homme universels, et appelle la participation pleine et égale des femmes dans la vie politique, civile économique, sociale et culturelle, aux niveaux national, régional et international, et l'élimination de toutes formes d'élimination pour des raisons de sexe. Il y est en outre stipulé que la violence générique et que toutes les formes de harcèlement et d'exploitations, y compris celles résultant de préjugés culturels et d'un trafic international incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine, doivent être éliminées. Le paragraphe 36, la Déclaration de Vienne souligne l'importance de l'intégration et la pleine participation des femmes en tant qu'acteur et bénéficiaire du processus de développement, et réitère les objectifs fondés sur des mesures prises à l'échelle mondiale en faveur des femmes en vue d'un développement durable dans le cadre de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement et au chapitre 24 de l'Agenda 21. La Plate-Forme Africaine d'Action fait sien ces objectifs et obligations à l'égard des questions juridiques relatives aux droits des femmes.

Violence contre les Femmes

66. Les femmes subissent des actes de violence et sont l'objet de menaces de violences dans leurs rapports quotidiens. La violence prive les femmes de leur capacité à parvenir à la pleine égalité. C'est une menace à leur sécurité, à leur liberté et à leur autonomie. La violence contre les femmes est une violation fondamentale des droits de l'homme qui comprennent le droit à la vie, à la liberté, et à l'intégrité personnelle, mentale et physique, le droit de ne pas être soumis à la torture ou à un châtiment cruel, inhumain ou dégradant, le droit à l'égalité de protection de la loi, et à l'égalité au sein de la famille. Dans bien des cas la violence n'est pas dénoncée, particulièrement lorsque la violence survient en famille. La majorité des femmes ne dénonce pas la violence mais vit en silence une existence de victime par crainte honte ou le sentiment erroné que d'une certaine manière elles sont responsables de leur sort. L'état conditionnel psychologique, affectif et économique des femmes subissant des violences physiques et affectifs pourrait en fait altérer leur perception de la réalité de telle manière qu'elles se considèrent complètement impuissantes de prendre une décision ou de fuir.

67. La violence contre les femmes, telle que les coups, l'inceste, le viol et la torture, se pratique de façon généralisée dans la plupart des pays Africains; cependant, les gouvernements ne semblent pas s'intéresser au problème, bien que dans certains pays, la violence contre les femmes est une infraction pénale et peut être une cause de divorce, la police intervient rarement. Les pratiques traditionnelles néfastes pour la santé des femmes et des enfants, telles que la mutilation génitale des femmes, sévissent. En

général, ces pratiques ne donnent pas à leurs victimes, des enfants, le droit de refuser. Bien qu'un grand nombre de gouvernements se sentent maintenant concernés par ce problème, très peu d'entre eux ont pris les mesures juridiques et constitutionnelles permettant d'abolir cette pratique. Concernant les droits de femmes, il ressort que la question des droits sexuels et génésiques des femmes soulevée dans le cadre des problèmes de population, est un élément important des politiques en matière de population.

68. Cette Plate-Forme souligne la nécessité d'analyser les causes profondes de la violence exercée contre les femmes, qu'elles soient d'origine historique, sociale, culturelle ou religieuse. Une analyse générique de la violence contre les femmes pourrait déboucher sur des solutions qui s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Les femmes apatrides telles que les réfugiées ou déplacées ni ne bénéficient plus de la protection légale de leurs gouvernements doivent être mises en vedette car elles sont particulièrement vulnérables.

Les Femmes dans le Processus de Paix

69. A l'heure actuelle, quinze pays Africains sont déchirés par la guerre ou des luttes intestines. Sur une population estimée à 15 millions de réfugiés provenant du monde entier, il semble que 15% d'entre eux viennent d'Afrique. On estime qu'il y a 16 millions de personnes déplacées à l'intérieur des pays, dont 4,5 millions au Soudan, plus d'1 million en Ethiopie, 825.000 en Angola, 2 millions au Mozambique, 2 millions en Somalie, 500.000 en Ouganda, 4,2 millions en Afrique du Sud et 2 millions au Rwanda. Les femmes et les enfants constituent 80% de ces populations déplacées et réfugiées. Ces conflits font beaucoup de victimes autant directement qu'indirectement. La violence armée provoque directement de lourdes pertes en vie humaines parmi les femmes et les enfants.

70. Mais les effets indirects de ces conflits sont bien plus lourds. En perturbant les services sociaux et de services de base et en détournant les ressources physiques, humaines, financières, matérielles, scientifiques et technologiques pour fabriquer les machines de la mort et de la destruction, des millions d'enfants meurent de maladies qui sont l'objet de soins préventifs. Les problèmes critiques qui font le plus de victimes parmi les enfants sont l'anémie nutritionnelle, les infections liées à la malnutrition, les diarrhées et les maladies pouvant être évitées grâce à la vaccination. Un effet particulièrement pernicieux sont les stress psycho-sociaux résultant de l'éclatement des structures familiales. Cet éclatement se reflète dans le nombre croissant de ménages dirigés par des femmes, de mères célibataires et d'enfants abandonnés et orphelins. Les violations des droits fondamentaux des femmes et des petites filles se généralisent et s'universalisent en temps de conflits et de luttes armées. Ces violations sont la torture, les viols, les meurtres, les disparitions, les mauvais traitements et le manque de soins.

71. Avant que l'arrivée de conflits, les femmes peuvent être des agents de paix et de prévention des conflits en identifiant les causes profondes et les possibilités de réconciliation. Lors de l'éclatement des communautés, le rôle des femmes est également crucial. Elles continuent à transmettre une culture, des traditions et des valeurs à la génération suivante. Elles préservent la dignité humaine et l'ordre social au milieu du chaos et des conflits civils. Elles sont les agents de changements pour l'édification d'une nouvelle société renaissant des cendres de l'ancienne. Bien que les femmes sont habituellement écartés du processus de prise de décision qui a produit des conflits dans la région, elles ont démontré leur préoccupation devant les violents conflits inter-états en lançant un appel pour la tenue d'une réunion conjointe CEA/OUA qui s'est tenue en Novembre 1993 à Kampala (Ouganda), à savoir la Conférence Régionale sur les Femmes, la Paix et le Développement. Cette Conférence a débouché sur un important jalon: le Plan d'Action de Kampala sur les Femmes et la Paix.

72. L'Education est un facteur-clé dans les processus de développement et de paix. Le manque ou le faible niveau d'éducation des filles et des femmes est une contrainte majeure en matière d'accès des

femmes au pouvoir politique, économique et plus spécifiquement au processus de paix, et limite leur accès tant aux ressources productives qu'à la structure du pouvoir. Les gouvernements et les Ong sont invités instamment à ne pas ménager leurs efforts pour améliorer les capacités et aptitudes des filles et des femmes. L'éducation à la paix est un processus qui dure toute une vie et qui est fondé sur le concept de partenariat réunissant hommes et femmes. Cela permet de d'élucider et de prôner la nécessité d'éliminer tout type de violence sévissant au sein de la société, de la famille et de la communauté. Cela encourage tout le monde, et en particulier les filles et les femmes à montrer un plus grand intérêt aux questions politiques, aux affaires internationales, et à tous les aspects de la prise de décisions. La participation des femmes à la résolution des conflits est leur droit, et leur expérience est précieuse. Les Gouvernements Africains doivent tendre à une parité des genres lors de négociations pour la paix et pendant la résolution des conflits, et prendre les mesures concrètes qui s'imposent pour former les hommes et les femmes à ce concept. En outre, des mesures doivent être prises pour amener les femmes à jouer un rôle d'interposition tant dans le civil que sous l'uniforme de même que renforcer le rôle de la femme en tant qu'éducatrices en matière de paix au sein de la famille et de la société.

V. PLATE-FORME D'ACTION

73. Les mesures accélérées visant les trois problèmes thèmes de la Plate-Forme d'Action (l'Égalité, le Développement et la Paix), doivent inclure la dimension du genre à toutes les activités politiques, sociales, économiques et culturelles en faveur du développement. En améliorant le statut, l'accès au pouvoir, la participation et les aptitudes des femmes en matière de prise de décision à tous les niveaux et dans toutes les sphères de la vie, il est impératif d'éliminer les attitudes et pratiques individuelles et culturelles qui perpétuent la discrimination du genre. La subordination et la discrimination dans les législations, de même que dans les rapports politiques, économiques et sociaux entre hommes et femmes doivent être éliminés là où ils existent. À l'heure actuelle l'élaboration de politiques et de stratégies des Gouvernements Africains ne tiennent pas compte de la manière dont les femmes peuvent contribuer efficacement et activement, grâce à leurs expériences, talents, perspicacité et créativité, pour forger l'avenir du continent. Bien que la période de l'Après-Nairobi ait connu des améliorations notoires concernant le statut de la femme Africaine, il est impératif que les revers, les déséquilibres persistents et les nouveaux problèmes soient clairement identifiés.

A. MESURES REQUISES

74. Les mesures et actions énoncés dans les paragraphes suivantes doivent être mises en oeuvre aux niveaux national, sous-régional et régional. Le processus de mise en oeuvre doit comporter une vaste gamme de partenaires et acteurs de développement, agissant en étroite concertation, collaboration et coopération. Parmi ces acteurs, les gouvernements, les organismes intergouvernementaux (régionaux et sous-régionaux), les institutions bilatérales de financement, les organisations multilatérales, les institutions spécialisées des Nations-Unies, les ONG nationales et internationales, et les organisations féminines. Cependant, dans tous les cas, les gouvernements Africains doivent agir en chef de file dans toutes les actions à entreprendre pour accélérer l'avancement des femmes. Mais par-dessus tout, les femmes étant principalement intéressées à cet enjeu, auront à faire des efforts et des sacrifices spéciaux pour assurer la réussite de la mise en oeuvre de la Plate-Forme d'Action.

Femmes, Pauvreté, Sécurité Alimentaire et Accès au Pouvoir Économique

75. Justification

La lutte contre la pauvreté, l'accès des femmes au pouvoir économique et la promotion de moyens de subsistance durable pour les femmes, est une obligation morale, politique et économique et la responsabilité des gouvernements et de la communauté internationale. L'état de pauvreté dans laquelle vivent les femmes ne doit pas être prise en considération uniquement dans une perspective de protection sociale. Les femmes et les autres groupes sociaux vivant dans l'indigence constituent un potentiel inutilisé ou sous-utilisé, et des mesures tendant à réduire ou éliminer la pauvreté sont une contribution majeure à